

Le Sénat en France et en Europe : quelles perspectives ?



Le Sénat français, au sein du Palais du Luxembourg

Le Sénat est l'une des deux chambres du parlement français. Il détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Au Palais du Luxembourg, les sénateurs ont pour devoir de voter les lois et le budget de l'Etat, de contrôler le Gouvernement et de modifier la Constitution. Les sénateurs peuvent également déposer des propositions de lois et amender les projets de lois du gouvernement. Le Sénat est garant de la stabilité des institutions et contrairement à l'Assemblée nationale, il ne peut être dissous. L'article 24 de la Constitution fait du Sénat le représentant des collectivités territoriales, il est à l'écoute de tous les territoires de métropole et d'outre-mer dans le dialogue avec les élus locaux.

Le Sénat compte 348 sénateurs, ils sont élus au suffrage universel indirect par un collège d'environ 150000 « grands électeurs ». Les sénateurs sont élus par les députés et les sénateurs de la circonscription, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux. 12 sénateurs représentent les Français établis hors de France. Il faut avoir au minimum 24 ans pour être candidat aux élections sénatoriales, la durée du mandat est de 6 ans. Le Sénat est renouvelable par moitié tous les 3 ans. Actuellement au Sénat, on compte 110 femmes et 238 hommes. Le président du Sénat, Gérard Larcher, incarne la continuité de l'Etat et assume l'intérim de la Présidence de la République en cas de vacance du pouvoir.

En séance publique, dans l'hémicycle, les sénateurs débattent et votent les lois. Ils contrôlent aussi l'action du gouvernement. Le Sénat compte 7 groupes politiques, ils sont répartis dans l'hémicycle selon le nombre de leurs adhérents. L'hémicycle est le lieu du dialogue. Chaque sénateur est membre de l'une des 7 commissions permanentes. Ils peuvent

également être membres de la commission des affaires Européennes, de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) ou de l'une des six délégations du Sénat. Avec la fonction législative, le contrôle du gouvernement est l'autre grande mission du Sénat. Ce contrôle s'exerce en séances publiques et de façon permanente par le travail des commissions et des délégations. Les missions d'information et les commissions d'enquête permettent d'étudier un sujet particulier de manière approfondie, avec des déplacements sur le terrain et des auditions. Les conclusions tirées de ces enquêtes et missions permettent de proposer au gouvernement de nouvelles pistes pour le pays.

Dans une tribune collective publiée le 8 mai 2019 dans *Le Monde*, les membres de l'Association des Sénats d'Europe, qui réunit quatorze présidents de la chambre haute, parmi lesquels Gérard Larcher, le président du Sénat français, ainsi que Maria Elisabetta Alberti Casellati, la présidente du Sénat italien, Ingo Appé, le président du Bundesrat en Autriche, ont affirmé leur mission qui est de rapprocher l'Union européenne des citoyens, de rendre son action plus efficace, mieux comprise mais aussi de favoriser le dialogue entre les Etats. Selon eux, trois grands points font du Sénat une institution indispensable, ici comme ailleurs.

Tout d'abord, ils estiment qu'un contre-pouvoir est indispensable au processus de la prise de décisions politiques. Les Sénats participant à la cohésion nationale, territoriale, économique et sociale de nos sociétés, il faudrait construire et imaginer en permanence les complémentarités indispensables au vivre ensemble dans nos sociétés de plus en plus fracturées.

Ensuite, ils mettent en évidence les périls qui menacent nos démocraties en péril. Le bicamérisme, le système politique à deux assemblées représentatives, contribue à l'équilibre des pouvoirs, en veillant à la qualité de la loi et au respect de l'Etat de droit et droits fondamentaux. L'Association des Sénats d'Europe a été créée en 2000 à Paris. Elle a pour but de promouvoir ce bicamérisme. De nombreux facteurs éloignent les citoyens de leurs représentants, comme par exemple, l'inefficacité des réponses apportées aux défis actuels, les difficultés économiques et sociales, le terrorisme ou encore les défis migratoires. Si nous ne réagissons pas à temps, l'existence de nos démocraties pourrait être en péril.

Enfin, il faut promouvoir l'unité contre les clivages. Les Sénats d'Europe ont un devoir et une responsabilité. Ils doivent rapprocher, pour quatorze d'entre eux, l'Union européenne des citoyens et rendre son action plus efficace, plus proche et mieux comprise. La diplomatie parlementaire pourrait encore plus favoriser le dialogue entre les Etats et rapprocher les peuples. L'Europe traverse une crise d'une extrême gravité due à la défiance qui s'est installée et a fragilisé l'idéal européen. Pour la première fois, ils vont établir un dialogue collectif avec les Sénats de pays africains. C'est par plus de coopération et de dialogue avec le continent africain que nous pourrions imaginer des solutions aux défis du développement et du climat, de la résolution des crises et des affrontements ethniques ou religieux, des régulations démographiques et de la crise migratoire. L'Europe est confrontée à des défis majeurs dûs à son voisinage. Pour rapprocher l'Europe des citoyens, il faut apporter des réponses à ces défis à l'échelle européenne, en veillant à préserver l'unité européenne et ne pas créer de clivages en Europe. Le bicamérisme est une chance pour faire face aux défis de notre temps.

Deux mois plus tôt, le 2 mars 2019, Corinne Bouchoux, membre d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) et ancienne sénatrice de Maine-et-Loire, publie une tribune dans *Le Monde*. Son idée et son propos consistent à déménager le Sénat dans le Val-de-Marne ou en Seine-Saint-Denis. Elle ne veut absolument pas supprimer le Sénat, simplement le préserver et le moderniser. Dans le cadre du « grand débat national », certains ont avancé l'idée de la suppression du Sénat comme remède à la crise sociale, morale et politique que traverse le pays. Corinne Bouchoux affirme que le Sénat est une institution attachée aux droits des minoritaires et des minorités, tant au niveau de la rédaction de la loi que de l'exercice des responsabilités en général. Le bicamérisme est une garantie démocratique indispensable. Pour préserver et moderniser le Sénat, il faut poursuivre les opérations de transparence sur les moyens et les rencontres avec les lobbies. Elle souhaite également abaisser à 18 ans l'âge d'éligibilité et atteindre la parité, ainsi qu'une véritable mixité sociale et professionnelle.

Elle propose aussi de transformer le Palais du Luxembourg en musée vivant de la citoyenneté et de construire un nouveau bâtiment simple, moderne, sobre, à la pointe de la transition énergétique, en banlieue. En deuxième proposition, Mme Bouchoux propose que l'on tire au sort un cinquième des élus dans un collège d'élus municipaux et de responsables associatifs. Enfin, elle voudrait limiter à deux les mandats des parlementaires, tout en permettant la circulation entre les mandats locaux et nationaux. Elle est persuadée que ces trois idées, déménager, introduire une respiration démocratique aléatoire et en finir avec l'élection pour des décennies, peuvent faire (re)vivre un Sénat indispensable comme contre-pouvoir de l'Assemblée et de l'exécutif.

Après avoir étudié ces deux documents, nous comprenons bien que le Sénat est indispensable. Nous pouvons dire que ces textes se complètent plutôt qu'ils ne s'opposent. Dans celui co-signé par Gérard Larcher, trois points importants sont énoncés, mais uniquement les arguments positifs du Sénat sont cités. Alors que dans sa tribune, Corinne Bouchoux ne cache pas différents problèmes et ensuite propose des solutions. Cette comparaison est intéressante, le fait de voir comment nous pouvons aborder un même sujet de deux façons différentes avec toutefois la même opinion favorable sur le fond.

Margaux HAMON (1^{ère} 11), le 15 septembre 2019